CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE COMMUNALE « BESSE »

ENTRE: Monsieur Xavier CREMOUX, Maire de	e la Commune de LUGAN d'une part,	
ET M. (Mme) (Melle)domicilié		
sollicitant l'autorisation d'utiliser la salle		
IL A ETE CONVENU UN DROIT PRECAIF SUIVANTES	RE D'UTILISATION ACCORDE AUX COND	ITIONS
1° - CONDITIONS D'UTILISATION :		
L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci rendre en parfait état de propreté, immeubles et L'organisateur reconnait avoir visité les locaux et La période d'occupation des locaux s'étendra de	t meubles. et les voies d'accès qui seront effectivement utili	isés.
2°- MESURES DE SECURITE :		
L'organisateur déclare avoir pris connaissan l'engagement de veiller scrupuleusement à les note des dispositifs d'alarme et des moyer d'évacuation.	ur application. Il déclare notamment avoir pris	bonne
3° - ASSURANCE : attestation :		
L'organisateur déclare avoir souscrit une police résulter de l'occupation des locaux pendant la p Cette police porte le n°	période où ils sont mis à dispositionsouscrite le	
<u>4° - RESPONSABILITE :</u>		
Dans l'exécution de la présente convention, la r	esponsabilité de l'organisateur est seule engage	ée.
5° - PRIX et DEPOT DE GARANTIE à compte	r du 1 ^{er} juin 2020 délibération du 11.02.2020 :	<u>:</u>
Le présent droit d'utilisation est accordé au tarif Tarif week-end et jours fériés :		
		100 €
	nmune	300€
	di ou dimanche)	50€
· ·	r les candidats aux élections	gratuit
☐ Tarif semaine : (du lundi au vendredi un	iquement)	
		E0.C
•	et associations hors commune	50 €
·	nmune Ir les candidats aux élections	150 € gratuit
Un dépôt de garantie de 500 € sera demandé	à la réservation.	
L'organisateur accepte la présente convention dont il reconnait avoir pris connaissance et Numusique AMPLIFIEE.		
La remise des clefs et l'état des lieux s'effec	tueront avec :	
Le Maire	l'organisateur	
Xavier CREMOUX	(signature et mention « lu et approuvé »)	
	(Signature et memion « lu et approuve »)	
A, le		

(1) cocher le tarif appliqué